

Formulaire Petit Colporteur 2017

Parution communauté de communes Pays de Forcalquier–Montagne de Lure

Merci de lire les conditions de parution au dos du formulaire

	Seules les annonces inscrites lisiblement sur ce formulaire seront prises en compte. Les affiches, tracts, papiers manuscrits, etc. ne sont pas valables.
Rubrique (voir au dos)	
Titre de l'animation	
<p>Photo Format portrait uniquement Les photos papier ne sont pas acceptées.</p>	joindre obligatoirement une photo numérique au formulaire (pour parution dans <i>le Petit Colporteur</i> , sur les sites Internet de l'Agence de développement touristique et celui de la Région). Attention, vous vous engagez à fournir une photo libre de reproduction - Taille de la photo : au minimum 1200 pixels sur le grand côté
Description de l'animation 255 caractères espaces comprises	L'office de tourisme se réserve le droit de réduire votre texte s'il est trop long
<p>Date Ex : mercredi 16 mars Du samedi 2 au lundi 4</p>	
Ville ou village où se passera l'animation*	
Informations pratiques 150 caractères espaces comprises	
Lieu où se passera l'animation (salle des fêtes, théâtre, etc.) :	
Horaires :	
Tarif : (préciser : tarif réduit, gratuit, entrée libre, participation aux frais) :	
Renseignements Numéro de ☎ et/ou e-mail :	
Adresse postale (non diffusée) :	
Organisation : (association, club, etc.)	80 caractères espaces comprises
<p>Merci d'envoyer par courrier ou par e-mail ou de déposer ce formulaire avant le 8 du mois précédent. Ex : une animation ayant lieu le 14 avril, envoyer votre annonce avant le 8 mars, à :</p> <p>Office de tourisme Intercommunal Pays de Forcalquier–Montagne de Lure 13, place du Bourguet – BP 15 04301 FORCALQUIER cedex – Tél. 04 92 75 41 44 petitcolporteur@forcalquier.com</p>	

Conditions de parution dans *le Petit Colporteur* Rubriques communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure

Pour paraître dans le Petit Colporteur, il faut soit être adhérent, soit acheter la parution à l'unité si vous ne souhaitez pas adhérer. Nous consulter pour connaître les tarifs d'adhésion et de parution à l'unité (40 € pour 2017)

Seront communiquées dans *le Petit Colporteur* :

Les manifestations qui correspondent aux rubriques pour des animations situées sur le territoire de la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure : Cruis, Fontienne, Forcalquier, Lardiers, Limans, Lurs, Montlaux, Niozelles, Ongles, Pierrerue, Revest-Saint-Martin, Saint-Étienne-les-Orgues, Sigonce. Et une commune partenaire située en dehors de la communauté de communes PFMIL Saint-Michel-l'Observatoire-Lincel.

Pour les autres communes : demandez le formulaire « Aux alentours ».

Dénomination des rubriques : L'office de tourisme se réserve le droit de modifier le sommaire du *Petit Colporteur* en fonction de ses besoins.

Astronomie

Balades et visites : visites guidées, randos accompagnées, autres que celles proposées par les partenaires de l'office de tourisme

Cinéma : cinéma de pays, festival, à l'exception du programme du cinéma de Forcalquier.

Concerts : tout ce qui concerne la musique.

Conférences : conférence, poésie, lectures, rencontres, dédicaces, etc.

Expositions : tous les arts.

Fêtes de village-traditions : fêtes votives, feux d'artifices, célébrations, lotos, concours, etc.

Marchés : marchés occasionnels, festifs, brocantes, vide greniers, ventes aux enchères, etc.

Spectacles : théâtre, théâtre de rue, danse, contes, spectacle de marionnettes, cirque...

Sports : manifestations sportives, pétanque, sauf les cours.

Stages et ateliers : stages, ateliers, cours et formations divers et variés.

Vie publique : dons du sang, espace info énergie, groupes de paroles, etc.

Laissez-vous guider : randonnées, visites guidées et sorties accompagnées partenaires de l'office de tourisme

Les animations ne correspondant pas aux rubriques mentionnées ne seront pas diffusées.

Calibrage des textes : merci de respecter le nombre de caractères. L'office de tourisme réduira votre texte s'il est trop long.

Photo : vous devez vous assurer que la photographie que vous joignez pour la parution est libre de reproduction

Des délais de saisie et d'impression nous obligent à vous demander à ce que le dépôt de votre annonce se fasse impérativement avant le 8 inclus du mois précédent votre animation.

☞ Pour bénéficier de certains services de l'office de tourisme intercommunal, il est nécessaire d'être adhérent. Demandez le guide du partenariat et les différents tarifs d'adhésion en fonction de vos besoins.

☞ Si vous souhaitez annoncer une animation un mois, deux mois ou plus, à l'avance, nous vous proposons des encarts publicitaires payants, nous consulter.

☞ Vous avez la possibilité d'annoncer une animation sous la forme d'un encart central d'une, deux ou quatre pages, nous consulter (encart payant).

Enfin, les animations reprises dans *le Petit Colporteur* sont données à titre indicatif et sous la seule responsabilité de leur auteur et ne sauraient engager la responsabilité de l'office de tourisme intercommunal.

Ces conditions de parution valent acceptation de votre part.

Mise à jour 03/02/2017